



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4117

Gratuités partielles de frais de location accordées dans le cadre des mises à disposition des salles de spectacles municipales

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4117 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION ACCORDEES  
DANS LE CADRE DES MISES A DISPOSITION DES SALLES DE  
SPECTALES MUNICIPALES (DIRECTION CENTRALE DE  
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'association France – ADOT (Association pour les Dons d'Organes et de Tissus humains) Rhône** (37 rue Bossuet à Lyon 6<sup>e</sup>) a été fondée en 1969 par le professeur Jean Dausset, prix Nobel de médecine.

Elle a pour objectifs de favoriser l'esprit de solidarité et de fraternité humaine, de susciter et promouvoir l'information du public et des scolaires en faveur des dons d'organes, de tissus, de moelle osseuse et de cellules mais aussi de veiller au respect du caractère bénévole et gratuit des dons.

Elle organisera à Lyon en octobre 2018, le prochain congrès national des associations de donneurs d'organes et de tissus. Afin de récolter des fonds destinés à l'aider dans l'organisation de cette manifestation, elle a présenté le 10 novembre 2017 à la salle Victor Hugo une pièce de théâtre.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 490,00 €HT.

- **L'association Et Compagnie** (52 rue Franklin à Lyon 2<sup>e</sup>) a pour objectif de développer, soutenir et produire les activités artistiques de ses membres dans les domaines du spectacle vivant, de l'audiovisuel et des arts graphiques ; dans ces domaines, elle participe à des actions et activités professionnelles ou en voie de professionnalisation.

Lors du "Mondial de l'Improvisation" qu'elle a proposé le 8 février 2018 à la salle Albert Thomas, l'association a dû faire face à une panne de chauffage impactant le réseau de tout ce secteur de l'agglomération, mais a décidé le maintien de la manifestation.

A titre exceptionnel, il convient d'accorder une remise de 1 041,67 €HT sur le total des frais de location et de captation audiovisuelle, qui s'est élevé à 8 750,18 €HT.

- **L'association Papiers 7** (7 allée de la Gravière à Sainte-Foy-Lès-Lyon) a pour but la promotion et la diffusion de l'aquarelle par l'organisation d'expositions et la publication d'ouvrages artistiques.

Souhaitant promouvoir toutes expressions sur support papier, les 7 artistes peintres membres de l'association ont organisé l'exposition "OnLy Papier", de dessins et tableaux d'une vingtaine d'artistes français et étrangers dans les Salons d'exposition du Palais de Bondy, du 1<sup>er</sup> au 11 mars 2018.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 660,00 €HT.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** (4 montée du Cardinal Decourtray à Lyon 5<sup>e</sup>) est un établissement public d'enseignement artistique, qui dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique.

Il accueille chaque année près de 3 000 élèves encadrés par 180 enseignants et a pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels).

Il a organisé le 17 mars 2018 à la salle Barbara, un ciné-concert lors duquel les ensembles issus de ses classes de cuivres ont joué sur des films, dont les musiques ont été composées par des étudiants en master pro de MAAV (musique appliquée aux arts visuels).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 770,00 €HT.

- **L'Université Jean Moulin Lyon 3** (6 cours Albert Thomas à Lyon 8<sup>e</sup>) abrite un projet musical nommé « Orchestre de Chambre de Lyon » (OCL) qui propose des concerts à la salle Molière lors d'une saison musicale.

L'orchestre s'est produit le 20 juin 2018 lors d'un concert d'œuvres de Beethoven.

Dans le cadre de sa saison **2017-2018**, l'orchestre a, lors de plusieurs récitals, utilisé la salle Molière et l'atrium du Palais de Bondy, dont les :

- 22 mars 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 744,00 €HT ;
- 3 mai 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 744,00 €HT ;
- 31 mai 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 044,00 €HT ;
- 20 juin 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 744,00 €HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces seules manifestations :

3 276,00 €HT.

- **L'association Et 6 c'était vous** (33 rue Bossuet à Lyon 6<sup>e</sup>) a pour but l'assistance et l'accompagnement de victimes d'accidents de la circulation assimilés à de la délinquance routière avec au moins une circonstance aggravante mentionnée dans le code pénal (ivresse, emprise de stupéfiants, défaut de permis de conduire, mise en danger de la vie d'autrui, délit de fuite, non-assistance à personne en danger, etc...). Elle lutte contre la violence routière par des actions de prévention et de formation auprès des citoyens, de conseil et de propositions auprès des élus et des pouvoirs publics.

Elle a organisé le 17 avril 2018 à la salle Victor Hugo, une conférence-débat : "La violence routière, des réponses adaptées ?" Animée par un magistrat, délégué interministériel à la violence routière.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 250,00 €HT.

- **L'association Piano à Lyon** (22 rue de l'Annonciade à Lyon 1<sup>er</sup>) a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison **2017-2018**, l'association a présenté plusieurs récitals à la salle Molière, les :

- 4 mai 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 €HT.
- 25 et 26 mai 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 611,00 €HT.
- 8 juin 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 941,00 €HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces seules manifestations : 3 493,00 €HT.

- **L'Office des Sports de Lyon** (419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup>) a organisé son assemblée générale le 17 mai 2018 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 310,00 €HT.

- **Le collège Vendôme** (69 rue Vendôme à Lyon 6<sup>e</sup>) a organisé son spectacle de fin d'année le 22 mai 2018 à la salle Victor Hugo. Les ateliers de musique et de danse ont présenté aux parents leur travail de l'année et les enseignants de l'école Racine, les réalisations menées en lien avec le collège.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération se sont élevés à 810,00 € HT.

- **L'association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6<sup>e</sup>)** (85 rue Vendôme à Lyon 6<sup>e</sup>) promeut dans le quartier le soutien à la parentalité et à la « transgénéralité », la promotion des liens familles-école et la cohérence des temps scolaire et temps extrascolaire de l'enfant et de l'adolescent, la réduction des inégalités entre familles, la solidarité. Elle propose des activités axées sur le partage, la convivialité et l'aide à l'apprentissage scolaire et des activités ludiques autour de moments culturels.

Elle a organisé le 2 juin 2018 à la salle Paul Garcin, la traditionnelle fête de fin d'année de ses ateliers culturels.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 400,00 €HT.

- **L'association Espace 6<sup>ème</sup> - MJC** (100 rue Boileau à Lyon 6<sup>e</sup>) œuvre principalement, à travers son projet socio-éducatif et pédagogique en direction d'adolescents et de jeunes adultes du quartier par le biais de pratiques artistiques.

Elle a présenté à la salle Victor Hugo les 13, 20 et 22 juin 2018, ses spectacles de fin d'année avec la participation des adhérents impliqués dans le projet socio-éducatif :

- le 13 juin 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 370,00 €HT ;
- le 20 juin 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 680,00 €HT ;
- le 22 juin 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 680,00 €HT.

Montant total des frais de location sans exonération pour ces trois manifestations : 1 730,00 € HT.

- **La compagnie de danse SIRARPI** (19 rue René Leynaud à Lyon 1<sup>er</sup>) est une association de danse (47 adhérents) proposant des danses du monde dites "de caractère", qui se différencient des danses folkloriques par une orientation plus scénique.

Elle propose aussi des spectacles qui sont largement ouverts à un jeune public et aux écoles du quartier.

Elle a organisé le 22 juin 2018 à la salle Paul Garcin, son gala de danse de fin d'année avec un spectacle de danses du monde présenté par le Jeune Ballet de la compagnie, lors duquel des parents et des enfants de l'association furent sur scène (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 350,00 €HT.

- **L'association La Maison de l'Ecologie** (4 rue Bodin à Lyon 1<sup>er</sup>) a pour but de développer les idées alternatives par l'information, les échanges et les pratiques. Elle concentre son action sur les initiatives locales et écologistes à travers des actions de sensibilisation et de réflexion, des débats, du soutien aux initiatives, des formations et pratiques concrètes et un engagement bénévole.

Elle a proposé le 27 juin 2018 à la salle Paul Garcin, une représentation théâtrale autour de l'écologie.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 300,00 €HT.

- **L'Association Grand Prix International de Piano de Lyon** (29 rue Jules Massenet à Feyzin). Sous la direction de Svetlana Eganian professeur au CNSMD de Lyon et pianiste internationale, l'association a pour objectif d'attirer et de révéler les talents artistiques et pianistiques de jeunes virtuoses en créant et instaurant le "Concours International de Piano de Lyon", participant ainsi du rayonnement culturel et notamment musical de la ville.

L'association a utilisé le 6 juillet 2018 la salle Molière, les salons d'exposition et l'atrium du Palais de Bondy pour organiser la finale avec orchestre et la soirée de gala de ce 10<sup>ème</sup> concours.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 504,00 €HT.

- **La Compagnie On Off** (4 place Chazette à Lyon 1<sup>er</sup>) créé et diffuse des productions artistiques, dont une grande partie utilise la langue des signes. Elle promeut les spectacles visuels et/ou en langue des signes, afin de répondre aux besoins des personnes sourdes et malentendantes en matière artistique et culturelle. Elle participe du développement de liens entre le monde des sourds et celui des entendants, luttant ainsi contre l'exclusion sociale des personnes sourdes.

Elle organise plusieurs spectacles soit visuels ("Le joueur d'échecs"), soit bilingues français et LSF ("Break and sign" et "Le meilleur des mondes"), soit en LSF uniquement ("Le butin malgré lui"), le 28 septembre 2018 à la salle Paul Garcin.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération s'élèvent à 810,00 €HT.

- **Le Comité d'Intérêt Local Sans-Souci / Dauphiné** (8, rue des dahlias à Lyon 3<sup>e</sup>) organise les 28 et 29 septembre 2018 à la salle Barbara, 2 spectacles publics caritatifs ; ces 2 séances d'une pièce de théâtre "La Bonne Adresse" jouée par la Compagnie des Troubadours seront données au profit des associations "La Flamme de la Vie" et "L'Arche".

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 820,00 €HT.

- **Un spectacle de Noël gratuit** est organisé par la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement à destination des séniors de l'arrondissement, le 20 décembre 2018 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 500,00 €HT.

**A titre d'information concernant les dossiers bénéficiant d'une gratuité partielle, il est précisé que les arrhes sont conservées par la Ville de Lyon.**

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

**1. France – ADOT (Association pour les Dons d'Organes et de Tissus humains) Rhône** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 10 novembre 2017, soit un montant de 415,00 €HT.

**2. L'association Et Compagnie** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 20 novembre 2017 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 041,67 €HT.

**3. L'association Papiers 7** est exemptée partiellement des frais liés à la location des Salons d'exposition du Palais de Bondy du 1<sup>er</sup> au 11 mars 2018, soit un montant de 625,84 €HT.

**4. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR)** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 17 mars 2018, soit un montant de 675,00 €HT.

**5. L'Université Jean Moulin Lyon 3** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 22 mars 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 520,67 €HT.

**6. L'association Et 6 c'était vous** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 17 avril 2018, soit un montant de 175,00 €HT.

**7. L'Université Jean Moulin Lyon 3** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 3 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 520,67 €HT.

**8. L'association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 4 mai 2018, soit un montant de 799,33 €HT.

**9. L'Office des Sports de Lyon** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 17 mai 2018, soit un montant de 235,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

10. **Le Collège Vendôme** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 22 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 735,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

11. **L'association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière les 25 et 26 mai 2018, soit un montant de 1 469,33 €HT.

12. **L'Université Jean Moulin Lyon 3** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière et de l'atrium du Palais de Bondy le 31 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 820,67 €HT.

13. **L'association G.O.N.E.S. Force 6** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 2 juin 2018, soit un montant de 340,00 €HT.

14. **L'association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 8 juin 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 799,33 €HT.

15. **L'association Espace 6<sup>ème</sup> – MJC** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 13 juin 2018, soit un montant de 147,50 €HT.

16. **L'association Espace 6<sup>ème</sup> – MJC** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 20 juin 2018, soit un montant de 302,50 €HT.

17. **L'Université Jean Moulin Lyon 3** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 20 juin 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 520,67 €HT.

18. **L'association Espace 6<sup>ème</sup> – MJC** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 22 juin 2018, soit un montant de 302,50 €HT.

19. **La compagnie de danse SIRARPI** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 22 juin 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 211,34 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

20. **L'association La Maison de l'Ecologie** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 27 juin 2018, soit un montant de 240,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

21. **L'Association Grand Prix International de Piano de Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière, des salons d'exposition et de l'atrium du Palais de Bondy le 6 juillet 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 142,80 € HT.

22. **La Compagnie On Off** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 28 septembre 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 454,00 €HT.

23. **Le Comité d'Intérêt Local Sans-Souci / Dauphiné** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 28 et 29 septembre 2018, soit un montant de 695,00 €HT correspondant à 2 jours de gratuité.

24. **Pour le spectacle de Noël** organisé par la Mairie du 6ème arrondissement le 20 décembre 2018, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Victor Hugo, soit un montant total de 500,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY